

**PROGRAMME DE FORMATION****Le référent employeur pour la prévention du harcèlement sexuel et du sexisme****Objectifs :**

- Connaître les fondamentaux indispensables à cette mission
- Définir leur rôle concret dans le cadre de la définition légale afin de contribuer efficacement à la prévention
- S'entraîner à tenir ce rôle notamment dans le rapport direct aux personnes plaignantes, témoins ou mises en causes

Toutes les entreprises de plus de 250 salariés sont légalement tenues de nommer un référent prévention du harcèlement sexuel et des comportements sexistes (Article L1153-5-1 du Code du Travail).

**Public concerné et prérequis :**

Référent employeur pour la prévention du harcèlement sexuel et du sexisme

**Modalités d'évaluation des acquis :**

Quizz, exercices, jeux de rôles

**Moyens pédagogiques et techniques :**

- Les formateurs ont tous une grande expérience en prévention de risques psycho-sociaux et enquêtes sur plainte pour harcèlement moral ou sexuel.
- Pédagogie centrée sur l'exemple et l'entraînement par jeux de rôle.

**Délais et moyens pour accéder à la formation :**

Nous préconisons un délai d'un mois pour planifier et organiser une session de formation, en fonction des contraintes logistiques et calendaires.

Toute demande d'information supplémentaire ou de dates est à adresser à Nathalie Bellini (06 72 25 59 10 - bellini@ideeconsultants.fr)

**Lieu d'animation :**

Au sein de votre établissement ou autre lieu à convenir, sur l'ensemble du territoire français. Nous pouvons également vous accueillir en nos locaux à Boulogne-Billancourt (92).

**Accessibilité aux personnes à mobilité réduite :**

Pour tout renseignement et adaptation à des besoins spécifiques, veuillez contacter Nathalie Bellini (06 72 25 59 10 - bellini@ideeconsultants.fr)

**Durée :** 1 jour (7 heures)

**Effectif :** 12 personnes

**Référence :** QVT4

**Tarif :** Devis sur demande

**Sanction visée :** Attestation de présence

**Horaires :** 09h00 – 12h30 / 13h30 – 17h00

**PROGRAMME DE FORMATION****Le référent employeur pour la prévention du harcèlement sexuel et du sexisme****Programme :**

Le rôle du référent de prévention du harcèlement sexuel et sexisme

- Une obligation légale au contenu peu précis
- Un rôle à inventer
- Le positionnement du référent par rapport aux autres acteurs de l'entreprise
- Coopérer entre acteurs aux rôles différents

Connaitre les fondamentaux pour tenir son rôle

Cette partie sera l'objet d'apport de connaissances en alternance avec le traitement de cas pratiques

> Le harcèlement sexuel :

- La double définition légale : chantage sexuel ; propos et comportements à connotation sexuelle
- La responsabilité de l'employeur : harcèlement au travail et en dehors
- Sanctions et responsabilité
- Réagir face à des comportements à risques

> Les agissements sexistes :

- Le « sexisme ordinaire »
- Un cadre juridique récent
- Grille d'analyse des agissements sexistes
- Favoriser la prise de conscience et faciliter l'évolution des mentalités

> Les incivilités :

- Les différentes catégories d'incivilités, des plus anodines aux plus graves
- Responsabilité de chacun
- Comprendre la nécessité de réagir pour éviter la banalisation des « petits faits » et éviter la dégradation des ambiances de travail propices à des faits plus graves

Tenir son rôle

Cette partie sera l'occasion de travailler à partir de jeux de rôles

- La déontologie comme principe indispensable à l'efficacité
- Entendre plaignants et mis en cause
- Évaluer, contextualiser, conseiller, orienter
- Faire remonter les difficultés pour renforcer la prévention
- Contribuer à la prévention
- Les principes de la prévention : primaire, secondaire et tertiaire
- Méthodologie pour favoriser le changement de comportements